

AFFAIRE N° 12 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 285 m² environ, limitrophe du terrain sur lequel est construite l'Ecole de MOUFA, destinée à recevoir la construction d'une CANTINE.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

" Jusqu'ici la Commune n'a pu faire construire une cantine à MOUFA, faute d'un terrain pour recevoir cette construction.

Après de nombreuses démarches auprès de M. GROSSET, propriétaire du terrain limitrophe de l'Ecole de MOUFA, l'intéressé a accepté de nous vendre une parcelle de terrain de 285 m² pour le prix de 500.000, F. CFA, avec jouissance immédiate, compte tenu de l'urgence de cette réalisation.

Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

LE MAIRE : Le prix proposé paraît un peu élevé, mais il faut considérer que nous avons absolument besoin de ce terrain afin de commencer sans délai la construction de la cantine.

La somme de 500.000, francs nécessaire sera inscrite au budget primitif 1965. Chap. 210.

Messieurs, je vous demande de prendre une délibération en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Dens, le 10 Dec/1964
P/Le Maire,
Le Secrétaire Général
Signé: J. Duchand